

**COMMUNE
DE
ST JEAN LES II JUMEAUX**



☎ 01 64 35 90 12
📠 01 64 35 73 69

N° 2019.073
Arrêté de circulation sur la RD 603
Travaux de désherbage

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux,

- Vu le Code des Collectivités territoriales

ARRETE

Article 1 – Pendant la période du 11 au 12 juin 2019, afin de réaliser des travaux de désherbage sur la RD 603, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

- Les travaux seront protégés par des panneaux de signalisation.
- Une signalisation provisoire régulant la circulation sera mise en place.
- Le stationnement des véhicules sera interdit durant les interventions.

Article 2 - Le présent arrêté sera adressé à :

- L'Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- La Gendarmerie de la Ferté Sous Jouarre

Saint Jean, le 30 mars 2017,

Le Maire,
Laurence MIFFRE PERETTI.

